



Table des matières

- 1- Identification
 - 2- Définition
 - 3- Éligibilité
 - 4- Dossier
 - 4.1 Les étapes
 - 4.2 Le Comité
 - 4.3 Les critères de sélection
 - 4.4 Le contenu du dossier de candidature
 - 4.5 L'échéancier
 - 4.6 L'étude et les niveaux décisionnels
 - 4.7 La proclamation
 - 4.8 Le certificat
-

1. Identification

Titre : Procédure relative à l'attribution annuelle du Prix d'excellence en recherche et innovation de l'École Polytechnique.

Responsable : le directeur de la recherche, de l'innovation et des affaires internationales.

Ce document s'adresse : à tous les professeurs réguliers et à plein temps.

Approbations :

- Recommandée au Conseil académique par l'Assemblée de direction le 14 janvier 2014 (ADD-566-523).
- Adoptée par le Conseil académique le 20 janvier 2014 (CAC-424-2554)

2. Définition

Le Prix d'excellence en recherche et innovation de l'École Polytechnique est décerné à un professeur en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à la recherche et l'innovation de l'École Polytechnique, ainsi qu'au rayonnement et à la visibilité des activités d'enseignement aux cycles supérieurs. Ce prix d'une valeur de 10 000\$ est décerné annuellement lors de la cérémonie de collation des grades.

3. Éligibilité

Professeur régulier et à plein temps qui assume des fonctions d'enseignement, de recherche et de services envers Polytechnique et la société.

La candidature d'un professeur qui a reçu le Prix d'excellence en recherche et innovation ne peut être proposée à nouveau qu'après l'expiration d'un délai de dix (10) ans suivant l'obtention de ce prix.

S'il n'est pas retenu pour le prix annuel, le dossier d'un candidat peut être conservé pendant trois (3) ans, avec la possibilité de mise à jour du CV et de la lettre de présentation.

4. Dossier

Voici les informations pertinentes à propos des dossiers de candidature : les étapes, le comité, les critères de sélection, le contenu, l'échéancier, l'étude, les niveaux décisionnels, la proclamation et le certificat.

4.1 Les étapes

- La candidature d'un professeur peut être proposée par son Directeur de département ou un collègue professeur;
- Le professeur est responsable de constituer son dossier de candidature;
- Les dossiers de candidature sont transmis par le Directeur de département au Directeur de la recherche, de l'innovation et des affaires internationales ou son représentant;
- L'étude des dossiers de candidature est effectuée par le Comité du Prix d'excellence en recherche et innovation pour recommandation;
- La recommandation du Comité est transmise pour ratification au Conseil académique; et,
- La proclamation du Prix d'excellence en recherche et innovation est faite lors de la cérémonie de collation des grades de l'année en cours.

4.2 Le Comité

Le Comité du Prix d'excellence en recherche et innovation est formé de cinq (5) membres :

- le Directeur de la recherche, de l'innovation et des affaires internationales ou son représentant;
- deux professeurs de Polytechnique nommés par le Conseil académique;
- un étudiant aux cycles supérieurs nommé par l'A.É.C.S.P.;
- un chercheur externe de haut niveau nommé par le Conseil académique sur recommandation de la Commission de la recherche.

4.3 Les critères de sélection

Polytechnique reconnaît la diversité des modèles de la recherche de ses professeurs (en équipe, individuelle, en partenariat, fondamentale et/ou appliquée, etc.), et donc, la diversité de formes que peuvent prendre les impacts de cette recherche sur la société. Les lauréats du Prix d'excellence en recherche et innovation choisis par le Comité au fil des ans devraient donc refléter cette diversité. Le Prix d'excellence en recherche et innovation est remis à un professeur de Polytechnique qui s'est distingué par la qualité supérieure de son impact sociétal et scientifique de sa recherche au moyen notamment de la formation de personnel hautement qualifié, de l'avancement des connaissances dans des domaines porteurs d'avenir, de la mise au point de nouvelles technologies prometteuses, ou du transfert des technologies développées vers l'industrie. Le Comité du Prix d'excellence évaluera les dossiers de candidature sur la base des critères de sélection suivants :

1. la contribution à la formation de personnel hautement qualifié : nombre d'étudiants supervisés et co-supervisés, diplomation, durée des études ainsi que leur poste actuellement occupé, diversification dans les projets de recherche, multidisciplinarité, participation à des conférences, colloques et congrès scientifiques, organisation d'activités scientifiques d'envergure, etc. ;
2. la qualité et l'envergure des réalisations scientifiques dans le domaine d'activité du candidat : l'aspect novateur des travaux de recherche, de partenariat industriel, de financements et projets d'envergure, de regroupements stratégiques avec projets de recherche d'envergure significatifs, etc. ;
3. les technologies développées ou applications prometteuses : dépôt de demandes de brevet, de nouvelles collaborations de recherche significatives et d'applications prometteuses, etc. ;
4. l'impact, les retombées et l'effet structurant des travaux de recherche sur la société : financements structurants pour le candidat et Polytechnique, visibilité structurante ciblée pour l'avancement des connaissances scientifiques, nouveaux partenariats de recherche, création d'entreprises dérivées, etc.

Les travaux de recherche du candidat peuvent notamment avoir eu des retombées pour :

- l'établissement (ex. accroissement des capacités de recherche de Polytechnique, rayonnement national et international, etc.) ;
- le milieu de la recherche (ex. réseaux stratégiques, groupes de recherche d'envergure, etc.) ;
- l'industrie (ex. création de procédés, de techniques ou de produits nouveaux ou améliorés, obtention de brevets, accroissement des possibilités d'exportation, démarrage d'entreprises dérivées, etc.) ;
- la société (ex. autres avantages socioéconomiques, retombées pour d'autres secteurs de l'économie, etc.) ;
- les autres réalisations peuvent inclure des activités para-universitaires, la promotion ou la gestion réussie d'activités de recherche, des actions concrètes de leadership dans le transfert des connaissances, l'implication dans l'organisation de conférences scientifiques ou autres, l'initiation/la sensibilisation à la recherche auprès des jeunes, etc.

4.4 Le contenu du dossier de candidature

- Une lettre de présentation du candidat par la personne qui propose la candidature. La lettre de présentation doit être d'au plus cinq (5) pages et clairement répondre aux critères de sélection (4) énoncés plus haut;
- Une lettre d'appui du Directeur de département, s'il n'est pas celui qui propose la candidature;
- Une lettre qui confirme l'appui du Comité ad hoc du département;
- Un résumé d'une (1) page des réalisations du candidat pour fins de diffusion publique;
- Le curriculum vitae CRSNG ou CV commun canadien du candidat;
- Trois (3) à cinq (5) lettres de recommandation pouvant être rédigées en français ou en anglais.

4.5 L'échéancier

- Le dossier de candidature d'un professeur doit être soumis au Directeur de département au plus tard **le 18 janvier 2018**.
- Les dossiers de candidature doivent être transmis à la Direction de la recherche, de l'innovation et des affaires internationales à l'adresse direction-recherche-innovation@polymtl.ca au plus tard le **19 février 2018**.
- Les dossiers de candidature doivent ensuite être soumis au Comité du Prix d'excellence en recherche et innovation au plus tard le **5 mars 2018**.

4.6 L'étude et les niveaux décisionnels

- Après étude des dossiers de candidature, au plus tard le **6 avril 2018**, le Comité du Prix d'excellence en recherche et innovation recommande au Directeur général, pour approbation, le nom du candidat retenu. La recommandation est également transmise au Bureau des affaires professorales et au Secrétariat général.
- La décision relative à l'octroi du Prix d'excellence en recherche et innovation ainsi que les fondements de cette décision sont transmis par le Secrétariat général au Conseil académique.
- Le Directeur général dépose au Conseil académique, pour ratification, la candidature retenue pour le Prix d'excellence en recherche et innovation.

4.7 La proclamation

- Le Prix d'excellence en recherche et innovation est remis lors de la cérémonie de la Collation des grades de l'année en cours par le Directeur général ou son représentant.
- Le récipiendaire du Prix d'excellence en recherche et innovation devrait être présent lors de la collation des grades afin de recevoir le prix.

4.8 Le certificat

Le Secrétariat général assume la responsabilité de la préparation du certificat de mérite en recherche et innovation et la diffusion du nom du récipiendaire à l'interne et à l'externe.